AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2651
FR0011471291-FS0230-FS0787-FS0765

16 décembre 2014

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Rectificatifs à D&I 214C0545 du 10 avril 2014 et D&I 214C2571 du 10 décembre 2014

Par courrier reçu le 9 décembre 2014, complété notamment par un courrier reçu le 15 décembre, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- avoir franchi en baisse, le 8 avril 2014, par suite d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché, le seuil de 20% du capital[1] de la société YMAGIS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 325 353 actions YMAGIS représentant 2 296 789 droits de vote[2], soit 18,55% du capital et 20,71% des droits de vote[3] de cette société[4].

- à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 octobre 2014, par suite d'une augmentation de capital de la société YMAGIS[5], le seuil de 20% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 251 926 actions YMAGIS représentant 2 223 362 droits de vote, soit 15,96% du capital et 18,97% des droits de vote de cette société[6].

- avoir franchi en baisse, le 9 décembre 2014, par suite d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché le seuil de 15% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 074 426 actions YMAGIS représentant 2 045 136 droits de vote[7], soit 13,69% du capital et 17,43% des droits de vote[8] de cette société[6].

[1] Et non 20% du capital et des droits de vote comme indiqué dans D&I 214C0545 du 10 avril 2014.
[2] Et non 2 203 190 droits de vote comme indiqué dans D&I 214C0545.
[3] Et non 19,87% des droits de vote de cette société comme indiqué dans D&I 214C0545.
[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 7 145 071 actions représentant 11 087 943 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. notamment communiqué société en date du 21 octobre 2014.
[6] Sur la base d'un capital composé de 7 844 450 actions représentant 11 718 850 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[7] Et non 1 074 426 droits de vote comme indiqué dans D&I 214C2571 du 10 décembre 2014.
[8] Et non 15,24% des droits de vote de cette société comme indiqué dans D&I 214C2571.